

## **DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE KOGENHEIM DU 14.12.2021**

### **Finances :**

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire, à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

### **Travaux :**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de réaliser un garage à vélos à l'école René Cassin et autorise M. le Maire à signer le devis avec l'entreprise Jardins du Ried de KOGENHEIM.

### **Voirie :**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- d'acquérir une surface de 17 m<sup>2</sup> appartenant à M. HUFFLING de KOGENHEIM, à l'euro symbolique,
- d'intégrer cette nouvelle parcelle dans le domaine public,
- d'autoriser M. le Maire à signer l'acte notarié ci-dessus ainsi que toutes les pièces afférentes au dossier, ainsi que le devis du Cabinet de Géomètres SIMLER de BENFELD pour la réalisation du PV d'arpentage.

### **Affaires scolaires :**

Le conseil municipal décide à l'unanimité de prendre en charge le goûter de la St Nicolas offert aux enfants de l'école René Cassin.

### **Intercommunalité :**

Le conseil municipal, à la majorité (2 abstentions), accepte le principe de la restitution aux communes de la compétence « Garderie du matin et de fin de matinée » et la nouvelle rédaction des statuts de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein qui en découle.

### **Bâtiments communaux : Centre Sportif de Kogenheim**

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte les nouveaux tarifs qui seront appliqués à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

### **Associations :**

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte la convention de mise à disposition d'équipements définissant les modalités de mise à disposition de la salle informatique de l'école René Cassin au profit de l'association Kogenheim le Nouvel Age.
- décide de verser à l'Amicale des Pêcheurs de Kogenheim une subvention exceptionnelle pour les travaux de mises aux normes du chalet de pêche.

### **Fête de Noël des personnes âgées – Distribution de colis :**

Vu la situation sanitaire actuelle, la commune ne pourra pas organiser en janvier 2022 le traditionnel repas de Noël des personnes âgées.

C'est pourquoi, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'offrir un panier garni aux personnes âgées de la commune.